



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

SNECMA

Question écrite n° 47266

Texte de la question

M. Jacques Brunhes fait part, a nouveau, a M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications de son opposition au transfert d'Elecma, la division electronique de la SNECMA, a Melun-Villaroche entre decembre 1996 et mars 1997. En effet, de nouveaux elements demontrent que le site de Suresnes est viable. Les charges de travail sont en hausse. La direction a ete obligee de faire appel a quatre-vingt-dix salaries d'entreprises exterieures. La SNECMA retrouve, d'apres les declarations de son nouveau PDG, un chiffre d'affaires comparable a son plus haut niveau, une sante financiere et une tresorerie satisfaisantes. Des cette annee, le groupe a retrouve son equilibre, en 1997 il devrait meme degager un resultat net positif. Par ailleurs, un audit industriel commande par le PDG, le rapport Boulanger, souligne que douze productions nouvelles peuvent etre lancees a Elecma representant le quart du chiffre d'affaires de cette societe. Enfin, les locaux de Melun-Villaroche ne seront pas disponibles avant plusieurs mois. Cette decision de deménagement, si elle etait confirmee, accentuerait la devitalisation productive de la petite couronne de la region parisienne, et aurait de graves consequences pour le potentiel industriel des Hauts-de-Seine. D'ailleurs, le conseil general des Hauts-de-Seine a vote a l'unanimité un voeu en faveur d'un moratoire sur les restructurations et les menaces de fermetures des entreprises d'aeronautique dans le departement. En consequence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour empecher la fermeture du site Elecma Suresnes.

Données clés

Auteur : [M. Brunhes Jacques](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47266

Rubrique : Construction aeronautique

Ministère interrogé : industrie, poste et telecommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et telecommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 1997, page 193